



**ARRETE DE POLICE - CIRCULATION ROUTIERE**

Le Collège,

Vu l'article 130bis de la Nouvelle Loi Communale ;

Vu les lois et règlements concernant la police de roulage et de la circulation ;

Attendu que la SA Sudtrafor de Saint-Hubert réalisent des travaux de pose de conduite d'eau à Glaireuse, du lieu-dit Poteau de Glaireuse à l'entrée du village de Glaireuse et en direction de Libramont sur la N40 depuis le 25 septembre 2023 ;

Considérant que la durée des travaux doit être prolongée jusqu'au 29 février 2024 en raison des conditions climatiques ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures qui s'imposent pour éviter les accidents ;

**ARRÊTE :**

Article 1 : L'autorisation à la SA Sudtrafor de poursuivre les travaux de pose de conduites d'eau à Glaireuse, du lieu-dit Poteau de Glaireuse à l'entrée du village de Glaireuse et en direction de Libramont sur la N40 jusqu'au 29 février 2024.

Article 2 : La circulation sera alternée par une signalisation et/ou des feux tricolores en fonction des besoins du chantier et la vitesse sera limitée à 30km/h.

Article 3 : La signalisation et la déviation seront mises en place par le demandeur, telle qu'elles sont imposées par l'A.G.W. du 16.12.2020, à l'exclusion de toute autre.

Article 4 : La signalisation et la déviation qui ne sont plus justifiées devront être enlevées.

Article 5 : Les infractions à la présente seront punies des peines prévues par la loi et les règlements relatifs à la police de roulage.

La Directrice générale,

  
E.DUYCK

Par le Collège,



La Bourgmestre,

  
A.LAFFUT

**Commune de  
6890 Libin**

Rue du Commerce, 14

Tél. 061 26.08.10

Fax. 061 65.63.81

administration@libin.be